

L'exploitation minière est un élément moteur de la croissance du Ghana

Le sous-secteur minier contribue de manière significative au développement socio-économique du Ghana. L'ancienne colonie britannique, qui a obtenu son indépendance en 1957, se classe au dixième rang mondial des producteurs d'or. D'autres ressources minérales sont extraites : diamant, manganèse, bauxite et aluminium. La production commerciale de pétrole a commencé en 2011 et la contribution des industries extractives au PIB est passée de 2,3% en 2010 à 8,5%. Les mines et carrières représentent 1% de l'emploi total, quelque 20 000 Ghanéens travaillant directement dans les grandes exploitations minières et environ 500 000 dans l'extraction artisanale d'or, de diamant et les petites carrières. Les opérations artisanales, qui ont été légalisées en 1989, fournissent des emplois directs et indirects à la population jeune en pleine croissance.

L'extraction de l'or domine le secteur et représentait 97,8% du total des recettes d'exportation de produits miniers en 2010. S'agissant du segment industriel, les multinationales étrangères dominent les activités à forte intensité de capital et à haute technologie. Les Ghanéens dominent le segment artisanal, en grande partie en raison de la législation qui réserve les petites exploitations minières aux investisseurs locaux.

La restructuration a permis de revitaliser le secteur minier

En ravivant la confiance des investisseurs et en relançant les opérations d'exploration, la restructuration politique et institutionnelle engagée lors de la réforme économique de 1983 s'est soldée par un essor du secteur minier. Les réformes ont permis d'améliorer la compétitivité du secteur au regard des investisseurs étrangers et de mettre en place des institutions gouvernementales de soutien de l'industrie, ainsi que de répondre aux exigences des investisseurs. Parmi les réformes institutionnelles on compte la promulgation du premier code minier du Ghana indépendant et la Loi sur les ressources minières et leur exploitation de 1986, révisée en 2006.

L'une des caractéristiques de la politique minière gouvernementale est d'encourager la participation du secteur privé national et des entreprises étrangères, conformément au principe de l'économie de libre entreprise ; de trouver un équilibre socialement acceptable entre l'exploitation minière et l'environnement physique et humain et de veiller à ce que les normes internationalement reconnues en matière de santé, sécurité minière et protection de l'environnement soient respectées ; de faciliter le développement ordonné et durable de l'exploitation minière artisanale ; de donner aux Ghanéens les moyens et les possibilités de devenir mineurs professionnels, directeurs ou propriétaires de mines grâce à l'enseignement, la formation, le développement professionnel et autres moyens ; et le respect de l'employé, de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans les mines.

Un nouveau projet de politique minière, qui doit être soumis au Conseil de ministres pour approbation et adoption, fixerait un cadre pour le développement durable. Les principaux objectifs de cette politique sont : la diversification de la base d'exportation et l'augmentation des recettes en devises, l'optimisation des recettes fiscales afin d'appuyer le développement, la création d'emplois qualifiés et le renforcement des capacités locales pouvant servir dans l'industrie minière, la stimulation de la demande de biens et de services locaux et la production de matières premières utilisées localement et l'encouragement des investissements dans l'économie.

Conflit entre les segments

L'industrie minière du Ghana doit faire face à un antagonisme croissant entre les mineurs artisanaux et les grandes exploitations minières. L'augmentation des activités minières à grande échelle a eu pour conséquence de chasser les mineurs artisanaux locaux en réduisant leurs champs d'opération. La tension entre les deux groupes s'est traduite par une recrudescence des affrontements qui ont causé des dommages des deux côtés. L'industrie doit également faire face à des activités illégales d'exploitation minière artisanale qui ont des effets néfastes pour l'environnement et qui, souvent, se font à l'encontre des normes de sécurité.

L'industrie du cacao se redresse et accroît sa productivité

Ayant cédé sa première place à la Côte d'Ivoire dans les années 1980 à la suite d'une grave sécheresse, de prix mondiaux défavorables et d'autres facteurs, le Ghana est actuellement le deuxième producteur mondial de cacao. Le secteur a été relancé grâce à la réforme économique de 1983 initiée par la Banque mondiale et le FMI, qui comprenait un programme spécifique pour le cacao. Le cacao en fèves de haute qualité du Ghana est une denrée prisée dans un secteur qui joue un rôle majeur en matière d'emploi, de recettes en devises, de recettes publiques, d'éducation et de développement des infrastructures. Le cacao est la principale source de devises après l'or, avec 23% du total des recettes d'exportation en 2011. Le cacao est également l'un des principaux moteurs de la croissance du Ghana, sa part du PIB étant passée de 2,5% en 2008 à 3,6% en 2011.

Au niveau microéconomique, le cacao contribue à la réduction de la pauvreté. La filière assure les moyens de subsistance de plus de 700 000 cacaoculteurs. Dans la région forestière du sud où le cacao est cultivé, les ménages de cacaoculteurs - avec les ménages qui exercent des activités minières et autres à vocation exportatrice - ont connu une amélioration de leurs conditions de vie par rapport aux producteurs de cultures vivrières.

L'industrie du cacao a de puissants effets d'entraînement : transformation (par exemple, usinage du cacao et production de beurre de cacao) et industrie alimentaire (par exemple, boissons, pâtisserie). La part des exportations de cacao transformé au niveau national augmente régulièrement ; elle est passée d'environ 12,4% en 2007 à 25,6% en 2011, tendance qui devrait se répercuter le long de la chaîne de valeur du cacao. Les principaux acteurs de l'industrie du cacao sont les petits exploitants, les entreprises privées titulaires d'une licence d'achat de cacao au Ghana, le COCOBOD du Ghana (anciennement Office de commercialisation du cacao) et les entreprises de transformation du cacao.

Dans le cadre des changements de politique inscrits dans la réforme de 1983, le prix bord-champ versé aux producteurs a augmenté par rapport à la Côte d'Ivoire afin d'éviter les opérations de contrebande et la dévaluation du cedi, ce qui a eu pour effet de réduire la taxation implicite des producteurs. Une indemnité a été versée aux producteurs qui ont arraché leurs cacaoyers infectés par l'œdème des pousses pour en planter de nouveaux. L'Institut de recherche sur le cacao, organisme de recherche de l'industrie, a fourni aux producteurs des variétés de cacaoyers à haut rendement grâce auxquels la productivité a augmenté. En 1992, le gouvernement a libéralisé le système de commercialisation interne du cacao et confié l'achat du cacao, à l'intérieur du pays, à des entreprises agréées.

Les plantations et les producteurs tirent profit des interventions politiques. Outre les interventions politiques, certaines mesures ont contribué à améliorer la production de cacao. Le gouvernement, par l'intermédiaire du COCOBOD, a mis en œuvre un train de mesures afin d'améliorer les pratiques agricoles et de stimuler la production, notamment des programmes de subventions encourageant l'application plus fréquente d'engrais et des programmes de pulvérisation massive visant à lutter contre les maladies et les ravageurs du cacao. D'autres mesures visant à accroître la production de cacao en améliorant le bien-être des producteurs ont porté notamment sur le versement de prix à la production rémunérateurs représentant au moins 70% de la valeur FOB nette estimée, le versement de primes périodiques, la promotion de la santé des producteurs par la création d'une assurance maladie nationale et la construction de cliniques, et l'octroi de bourses d'études secondaires aux enfants adoptifs de producteurs. Le gouvernement s'est également engagé à parvenir à un niveau de transformation locale d'au moins 40% en aidant les entreprises nationales de transformation du cacao : remises de prix, rééchelonnement des remboursements de crédit, autorisation d'importer des machines essentielles et application du statut de Zone industrielle d'exportation aux entreprises opérant dans la zone.